



Commissions Jeunes

Réunion du 23 janvier 2020 - PV N°18

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 18 ET 19/01/2020

COUPES FUTSAL

- La commission remercie le club de TOCANE pour son assistance lors des Finales de Coupes Futsal U15 et U18.

En U15 District, le vainqueur est BOULAZAC et PAYS DE L'EYRAUD en U18.

Côté équipe de Ligue, TRELISSAC a remporté les 2 titres en U15 et U18.

- Coupe Futsal U15 : créditer le club de BERGERAC PERIGORD de 10 € pour remboursement de son inscription.

DIVERS

Au niveau des Coupes, il reste 3 matchs en retard en U18 Dordogne et 1 match en U18 District. Ces matchs sont programmés le 22/02/2020.

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 18/01/2020

NON SAISIE INTERNET

U13 D2 poule C amende de 8 € à PAYS BEAUMONTOIS

U13 D2 poule C et D3 poule C amende de 8 € à COTEAUX PECHARMANT

U13 D3 poule C amende de 8 € à MONTPON MENESPLET

U11 Brassage 1 poule A amende de 8 € à FOOTHSLECOLE

U11 Brassage 1 poule B amende de 8 € à TRELISSAC

NON TRANSMISSION FEUILLE DE MATCH

U13 D2 poule A amende de 25 € à LIMENS JSA